

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)
SEANCE DU MARDI 10 MARS 2026 – SALLE DE REUNION DU CCAS**

Présents : Mesdames Nicole BRUEL, Marie-Claire GRANGE, Eliane LOUP, Mauricette MOINE et Geneviève MOULARD
Messieurs Michel BOUILHOL et Emmanuel ROBERT

Excusés : Messieurs François DRIOL et Gérard FRANCE

Pouvoirs :

Quorum : Atteint

Techniciens : *Virginie SAUGIER, Annabelle LIESKOVAN et Cédric SPERANDIO*

Madame Nicole BRUEL, Vice-présidente, énonce les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PROCES VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 8 janvier 2026 a été adopté à l'unanimité.

PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE CCAS 2025

Le rapport d'activité 2025 a été remis sous format papier aux membres du Conseil d'administration. Une synthèse en est présentée sous forme de présentation orale accompagnée d'un diaporama. Deux travailleuses sociales du CCAS sont présente afin d'agrémenter et de compléter la présentation orale.

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Madame La Vice-Présidente demande aux membres du Conseil d'Administration de constater les résultats de l'exercice 2025.

Vote Compte Financier Unique 2025

Centre Communal d'Action Sociale

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

Chapitre	Libellé	CFU 2025
013	atténuations de charges	67,00 €
70	produits des services	232 054,40 €
74	dotations et participations	50 342,50 €
75	Autres produits de gestion courante	310 651,98 €
042	Opérations d'ordre de section à section	3 507,80 €
TOTAL DES RECETTES		596 623,68 €

DEPENSES

Chapitre	Libellé	CFU 2025
011	charges à caractère général	244 958,25 €
012	charges de personnel	302 299,33 €
65	autres charges de gestion courante	13 124,71 €
042	Opérations d'ordre de section à section	11 703,56 €
TOTAL DES DEPENSES		572 085,85 €

Le résultat de l'exercice 2025 est donc excédentaire de :

24 537,83 €

Le résultat de l'exercice 2024 excédentaire était de :

9 488,10 €

Le résultat NET à la fin de l'exercice 2025 dégage un excédent de :

34 025,93 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

Opération/ Chapitre	Libellé	CFU 2025
Chapitres		
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 034,56
040	Opération d'ordre de section à section	11 703,56
TOTAL DES RECETTES		12 738,12 €

DEPENSES

Programme/Chapitre	Libellé	CFU 2025
Programmes		
0014	Services administratifs	3 062,64
0015	CASA restauration	35 919,76
Chapitres		
040	Opération d'ordre de section à section	3 507,80
TOTAL DES DEPENSES		42 490,20 €

Le résultat de l'exercice 2025 est déficitaire de :	29 752,08 €
Le résultat de l'exercice 2024 excédentaire était de :	69 505,90 €
Les reports sur 2026 sont de :	- €
Le résultat NET à la fin de l'exercice 2025 dégage un excédent de :	39 753,82 €

Après avoir entendu l'exposé de Madame La Vice-Présidente et en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du Conseil d'administration décident :

- **D'ARRETER** les résultats tels qu'exposés ci-dessus
- **D'ADOPTER** le compte financier unique 2025

AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Madame La Vice-Présidente informe l'assemblée qu'il a lieu d'affecter l'excédent de clôture constaté au Compte Administratif 2025 et propose d'affecter le résultat comme suit :

➤ **En section de fonctionnement : ligne budgétaire 002 : la somme de 34 025.93€**

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente et en avoir débattu à la majorité absolue décident :

- **D'APPROUVER** l'affectation de résultats 2025

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Madame La Vice-Présidente propose au Conseil d'Administration d'approuver les prévisions de l'exercice 2026 :

VOTE BUDGET 2026

Centre Communal d'Action Sociale

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

Chapitre	Libellé	BP 2026
002	Résultat reporté	34 025,93 €
013	Atténuations de charges	700,00 €
70	Produits des services	239 944,07 €
74	Dotations et participations	48 680,00 €
75	Autres produits de gestion courante	311 050,00 €
042	Opérations d'ordre de section à section	3 600,00 €
TOTAL DES RECETTES		638 000,00 €

DEPENSES

Chapitre	Libellé	BP 2026
011	Charges à caractère général	268 700,00 €
012	Charges de personnel	332 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	20 300,00 €
042	Opérations d'ordre de section à section	17 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES		638 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

Chapitre	Libellé	BP 2026
Chapitres		
001	Résultat reporté	39 753,82 €
10	Fonds de compensation de TVA	687,18 €
13	Subventions d'investissement	17 959,00 €
024	Cessions d'immobilisations	- €
040	Opérations d'ordre de section à section	17 000,00 €
TOTAL DES RECETTES		75 400,00 €

DEPENSES

Prog/Chapitre	Libellé	BP 2026
Programmes		
0011	Repas à domicile	24 000,00 €
0014	Services administratifs	27 800,00 €
0015	CASA restauration	20 000,00 €
Chapitres		
040	Opérations d'ordre de section à section	3 600,00 €
TOTAL DES DEPENSES		75 400,00 €

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu l'exposé de Madame La Vice-Présidente et en avoir débattu à la majorité absolue décide :

- **D'APPROUVER** le budget primitif 2026

APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU VOYAGE ANCV 2026

Dans le cadre du voyage ANCV, Madame La Vice-Présidente informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'actualiser le règlement intérieur qui précise les conditions d'éligibilité au dispositif « Seniors en vacances ». Ce dernier mentionne aussi les critères d'admission à l'aide versée par l'ANCV pour 2026 ainsi que le cout du séjour pour cette année.

Il rappelle les pièces obligatoires pour la constitution du dossier et par conséquent précise les dispositions relatives au RGPD.

Ce règlement fait référence à l'engagement des participants à respecter le programme du séjour et énonce les modalités de remboursement en cas d'annulation.

Après avoir pris connaissance du règlement intérieur et avoir entendu l'exposé de Madame La Vice-Présidente et en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration décident :

- **D'APPROUVER** ce règlement intérieur

CONVENTION DE PRESTATION D'ANALYSE DE LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE

L'UDCCAS a financé de mars 2022 à mars 2024 des séances d'Analyse de la Pratique Professionnelle pour les agents administratifs et travailleurs sociaux des CCAS volontaires. Ces séances étaient dispensées par Mme Emmanuelle Dessimond Psychologue Clinicienne.

Depuis mars 2024 les séances d'Analyse de la Pratique Professionnelle sont financées par chacun des CCAS participants de façon individuelle.

Ce financement arrivant à son terme au 31 mars 2026, les CCAS participants souhaitent maintenir les séances d'APP pour le groupe des travailleurs sociaux.

8 CCAS de la Loire ont décidé de s'associer pour maintenir ces séances d'APP à leurs agents en finançant de façon individuelle leur participation en fonction du nombre d'agents concernés. Mme Dessimond s'engage à une séance de 3H d'APP par mois (soit 10 séances par an) à compter du 1 avril 2026. Cette convention est signée pour une période d'un an.

Après avoir entendu l'exposé de Mme La Vice-présidente du CCAS et en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration décident :

- **D'APPROUVER** la convention avec Mme Dessimond pour la mise en place de séance d'Analyse de la Pratique Professionnelle
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention
- **DE CREDITER** au budget 2026 les dépenses afférentes

ETUDE D'AIDES FINANCIERES – MARS 2026

Madame la Vice-Présidente expose 4 demandes d'aide financière qui ont été sollicitées par les assistantes sociales du Conseil Départemental pour une prise en charge.

La première demande est refusée à 6 voix contre, la majorité des membres du CCAS préférant orienter l'usagère vers un juriste au regard de sa situation actuelle : 6 voix contre, 1 voix en faveur de la moitié de la prise en charge, 0 voix pour.

La deuxième demande, qui concerne la prise en charge financière d'une facture d'énergie liée un contrat de maintenance, est acceptée pour sa totalité et à l'unanimité par les membres du Conseil d'administration :

⇒ La somme de 198,00 € sera versée à la société SMT Energies.

La troisième demande a pour objet une facture de soins de santé, pour une participation au paiement d'une facture d'acte hors nomenclature de planification tri dimensionnelle informatique chirurgicale, réalisé par le Cabinet Maxillo-Facial Privé de Saint Etienne. A l'unanimité, les membres du Conseil d'administration vote pour une aide s'élevant à 500 € (1/3 de la somme demandée).

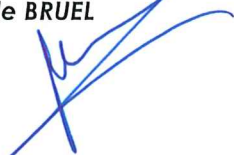
⇒ La somme de 500,00 € sera versée au Cabinet Maxillo-Facial Privé de Saint Etienne du Docteur ARNAUD DEPEYRE.

La dernière demande concerne le remplacement d'un électroménager (lave-linge) en panne chez l'usager. Celui-ci a fourni plusieurs devis pour un remplacement. Les membres du Conseil d'administration votent, à l'unanimité, en faveur de la prise en charge du devis d'un lave-linge reconditionné.

⇒ La somme de 199.99€ sera versée au magasin DARTY La Fouillouse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h30.

La Vice-Présidente du CCAS
Nicole BRUEL



La secrétaire de séance
Virginie SAUGIER



